

**Bureau de la métropole du 28 septembre 2018**

**EXTRAIT DU REGISTRE**

**DES DELIBERATIONS**

Date de convocation  
14 septembre 2018

Conseillers en exercice  
37

**Président : M. François CUILLANDRE**

Le Bureau de Brest métropole s'est réuni le vendredi 28 septembre 2018 à 10 heures, sous la Présidence de M. François CUILLANDRE , Président.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. F. CUILLANDRE , Président, M. A. MASSON, M. Y. NEDELEC, M. M. GOURTAY, M. T. FAYRET, M. P. OGOR, M. F. GROSJEAN, M. E. GUELLEC, M D. CAP, Mme R. FAGOT OUKKACHE, Mme R. FILIPE, M. F. JACOB, M. R. SALAMI, Mme I. MONTANARI, M. R. PICHON, Mme T. QUIGUER, M. S. ROUDAUT , Vice-Présidents.

M. P. APPERE, Mme C. BRUBAN, Mme N. CHALINE, Mme N. COLLOVATI, M. D. FERELLOC, Mme I. GUERIN, Mme P. HENAFF, M. R. JESTIN, Mme S. JESTIN, Mme M-A. RIOT, M. B. RIOUAL, M. B. SIFANTUS, Conseillers.

**ABSENT(S) EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :**

Mme B. ABIVEN, M. J-L. POLARD, Mme F. BONNARD-LE FLOC'H, M. A. GOURVIL, Vice-Présidents.

M. R. HERVE, Mme B. MALGORN, M. R. SARRABEZOLLES, Conseillers.

Mme G. ABILY, Conseillère déléguée.

**B 2018-09-273 ECOLOGIE URBAINE**

**Conservatoire Botanique National de Brest - Approbation d'un avenant n°1 à la convention cadre de partenariat pluriannuel entre Brest métropole et le conservatoire botanique national de Brest pour l'année 2018.**

Le rapporteur, M. Eric GUELLEC  
donne lecture du rapport suivant

**ÉCOLOGIE URBAINE – Conservatoire Botanique National de Brest - Approbation d'un avenant n°1 à la convention cadre de partenariat pluriannuel entre Brest métropole et le conservatoire botanique national de Brest pour l'année 2018.**

### **EXPOSE DES MOTIFS**

La délibération n° B 2017-09-225 et la convention afférente, du 29 septembre 2017, fixent les modalités de partenariat pluriannuel entre Brest métropole et le Conservatoire Botanique National de Brest.

Cette convention cadre définit les principes de collaboration entre Brest métropole et le Conservatoire Botanique National de Brest dans la réalisation du plan Biodiversité.

Un avenant annuel fixe les modalités financières de mise en œuvre. Sont notamment distinguées les actions courantes, financées par la contribution statutaire de Brest métropole au CBN de Brest et les actions particulières, pouvant donner lieu à un financement spécifique dans le cadre de la mise en œuvre du plan biodiversité de Brest métropole.

L'avenant n°1 à la convention cadre détaille ces missions pour l'année 2018, selon les axes suivants :

➤ L'élaboration collégiale du plan biodiversité :

- Co-animation du groupe de travail « atlas de biodiversité ».
- Participation aux réunions des groupes de travail autour de la gestion de la biodiversité (orientation 3 du plan biodiversité) et de la prise en compte de la biodiversité dans les stratégies de développement de l'agglomération (orientation 2 du plan d'actions biodiversité).

➤ L'élaboration de l'Atlas de la Biodiversité Intercommunal :

- Contribution aux réflexions du groupe de travail « Atlas de la Biodiversité Intercommunal » autour de la mise en place d'un réseau de sites atelier et de l'accompagnement à la rédaction d'accords-cadres.
- Elaboration de cartographies de la végétation sur trois sites atelier (Plz\_1, Guip\_1, Plou\_1).

- Contribution aux travaux sur la gestion des données naturalistes (conseil/expertise auprès de Brest métropole) et appui au renfort en personnel en 2018 à Brest métropole.

➤ La sensibilisation des publics à la biodiversité du territoire de Brest métropole :

Aucune action spécifique en lien avec le plan biodiversité de Brest métropole n'est prévue pour l'année 2018.

Le Conservatoire botanique continuera cependant à assurer ses activités éducatives autour de la conservation de la biodiversité végétale (ouverture de serres et du jardin, visites guidées, ateliers éducatifs, interventions en milieu scolaire, expositions thématiques...).

Il est proposé que la participation financière de Brest métropole à ce partenariat pour l'année 2018 s'élève à 19 000 €. Cette dépense sera imputée au centre de coût 76.246, imputation D617.

## **DELIBERATION**

En conséquence, il est proposé au Bureau de la métropole, après avis des commissions compétentes, d'approuver l'avenant n°1 à la convention pluriannuelle entre Brest métropole et le Conservatoire Botanique National de Brest pour l'année 2018 et d'autoriser le Président, ou son représentant, à le signer.

Avis commissions :

Avis de la COMMISSION GRANDS SERVICES URBAINS-ENVIRONNEMENT-AFFAIRES  
GENERALES-RESSOURCES : FAVORABLE A L'UNANIMITE

Décision du Bureau de la métropole :

ADOPTE A L'UNANIMITE